

La lettre des Fusions et Acquisitions

Juin 2009

Volume 1, Number 7

Sommaire

- Un produit souple et diversifié
- Intérêt pour le cédant

Autres modalités de cession :

La vente des titres
La location de titre
La vente d'un actif
L'augmentation de capital
La location-gérance
La souscription d'obligations convertibles

Rubriques

Présentation du Cabinet Actoria
Glossaire
Prestations cédants

Comment céder mon entreprise en France : Les bons de souscription

Lors de la cession de votre entreprise, vous pouvez décider, en accord avec le repreneur, de majorer le montant de cession avec un complément de prix sous forme de bons de souscription. Par exemple, en souscrivant à des OBSA (Obligation à Bons de Souscription d'Action) vous obtiendrez un revenu régulier jusqu'à échéance de l'obligation et aurez la possibilité à terme d'exercer vos bons plutôt que de vous les faire rembourser. Vous avez ainsi la possibilité de bénéficier de la croissance de l'entreprise.

Un produit souple et diversifié

Un bon de souscription permet d'acheter un titre déterminé (action, obligation...), aussi appelé support ou sous-jacent, à un prix convenu d'avance, appelé prix d'exercice, et jusqu'à une date donnée, appelée échéance. Les bons de souscription sont souvent émis au cours d'une augmentation de capital, et parfois au cours d'une

Contactez-nous

<http://www.actoria.fr>
info@actoria.fr

Actoria Group®

Brussels - London - Paris
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie
interdite sans accord d'Actoria

émission obligataire.

Dans le premier cas, la société attache à chaque action nouvellement émise un bon de souscription "gratuit", qui permettra d'acheter une action d'ici à une date déterminée à un prix convenu. On parle alors d'ABSA (Action à Bon de Souscription d'Action).

Dans le second cas, la société attache à chaque obligation nouvellement émise un bon de souscription "gratuit", qui permettra d'acheter une action (cas de l'OBSA ou Obligation à Bon de Souscription d'Action) ou une obligation (cas de l'OBSO ou Obligation à Bon de Souscription d'Obligation).

Intérêt pour le cédant

Les bons de souscription peuvent servir de complément de prix pour le cédant sur le même modèle que les obligations convertibles. En effet, dans le cas de l'OBSA, le cédant, détenteur d'obligations auxquelles sont accrochés des bons de souscription d'actions, a la possibilité, à échéance, d'exercer ses bons et de rentrer au capital de l'entreprise ou bien de décider de se désengager complètement et de se faire rembourser, tout en profitant du revenu régulier offert par l'obligation jusqu'à échéance.